

## PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE INFORMATION AUX FAMILLES

**Attention : Pièce nécessaire au dossier, retour obligatoire même si vous ne souhaitez pas être en prélèvement automatique.**

Comme chaque année nous vous offrons la possibilité de régler les frais d'hébergement de votre enfant par prélèvement automatique.

La procédure automatique pour l'année 2020-2021 (calendrier prévisionnel) se fera de la manière suivante :

- Les prélèvements auront lieu autour du **10 du mois**.
- **9 prélèvements** seront nécessaires sur l'année pour le règlement des frais scolaires. Le premier en octobre. Le lissage se fera sur l'année scolaire avec, un ajustement en juillet qui permettra d'affiner la dernière échéance voire de rembourser les familles qui seraient excédentaires,
- Le prélèvement automatique est mis en place pour toute la scolarité au lycée.

Remarque : 8 prélèvements d'avance qui représentent 1/9 du forfait annuel, et 1 prélèvement d'ajustement en juillet (prélèvement du solde ou remboursement de l'excédent) .

**Cette procédure ne pourra être mise en œuvre pour les boursiers (sauf pour les élèves de l'enseignement supérieur)**

Nom/Prénom de l'élève :

Classe :

	A FOURNIR :
<input type="radio"/> Je ne souhaite pas être en prélèvement automatique	✓ 1 RIB
<input type="radio"/> 1 <sup>ère</sup> demande de prélèvement automatique	✓ Mandat SEPA ci-joint complété et signé ✓ 1 RIB
<input type="radio"/> Famille déjà en prélèvement sans aucun changement	✓ Aucun document à fournir
<input type="radio"/> Famille déjà en prélèvement mais avec changement de coordonnées bancaires	✓ Mandat SEPA complété et signé ✓ 1 RIB
<input type="radio"/> Famille déjà en prélèvement mais souhaitant <b>ARRÊTER</b> le prélèvement automatique	✓ Compléter et signer l'encart ci-dessous. ✓ 1 RIB

Je soussigné

souhaite **ARRÊTER** le prélèvement automatique pour l'année 2020-2021.

**(Le fait de remplir ce cadre vaut signature et acceptation.)**

Téléphone  
02 98 65 80 80

Télécopie  
02 98 55 59 01

Mél.  
gestion.0290098z@ac-  
rennes.fr

8 avenue des oiseaux  
29191  
Quimper cedex

Site internet  
de l'académie  
de Rennes  
www.ac-rennes.fr

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AGENT COMPTABLE LYCEE DE CORNOUAILLE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AGENT COMPTABLE LYCÉE DE CORNOUAILLE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR09 ESD 562448**

Nom et prénom de l'élève :

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom : <input type="text"/>	Nom : LYCEE DE CORNOUAILLE
Adresse : <input type="text"/>	Adresse : 8 avenue des oiseaux – BP 10303
Code postal : <input type="text"/>	Code postal : 29191
Ville : <input type="text"/>	Ville : QUIMPER CEDEX
Pays : <input type="text"/>	Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Type de paiement :	<input type="radio"/> Paiement récurrent/répétitif	<input type="radio"/> Paiement ponctuel
Fait le (jj/mm/aaaa) :	Je soussigné : <input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> <b>autorise</b> le prélèvement automatique renseigné ci-dessus pour l'année 2020-2021.	
	<b>Cocher ici vaut acceptation et signature.</b>	

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME) :
Le cas échéant, nom du tiers débiteur : <input type="text"/>

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** de votre compte courant (au format IBAN BIC)

### Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par AGENT COMPTABLE LYCÉE DE CORNOUAILLE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec AGENT COMPTABLE LYCÉE DE CORNOUAILLE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.